

Lettres que les Premiers Présidens des Parlemens de *Dauphiné* & de *Provence* ont écrites le 13. Juin & 8. Juillet, au nom de leurs Compagnies, à Mr. le Contrôleur-Général des Finances pour le remercier, ainsi que Mr. le Duc de Choiseul, d'avoir contribué à la Loi donnée concernant la Liberté du commerce des grains, tant dans l'intérieur du Royaume qu'avec l'Etranger. Il paroît aussi un Arrêt du Parlement de *Dauphiné* du 12 Juillet, à l'effet d'écrire au Roi pour l'assurer

» que la liberté indéfinie de la sortie & de l'en-
 » trée des grains est le seul moyen d'écarter la
 » crainte de la disette, de procurer l'encourage-
 » ment de l'Agriculture & la prospérité du Com-
 » merce."

Le 29 du mois de Juillet, vers les cinq heures du matin, le tonnerre tomba à *Rochefort* sur le coqueron de la Poudrière de l'avant garde. Ce petit Magasin, où il y avoit environ trois milliers de poudre, fut entièrement détruit, & le mur d'enceinte de la Poudrière renversé en plusieurs endroits. Le feu s'étoit déjà communiqué à la couverture de la Poudrière & l'on en craignoit les suites les plus épouvantables, lorsque le Sr. Dollabaratz, Enseigne de Port, eut le courage & l'intrepidité d'aller l'éteindre, & préserva ainsi la Ville & le Port de l'accident le plus terrible. Il n'a péri dans cette circonstance, qu'un Soldat du Régiment de Berry qui étoit en faction à la Poudrière, & un Charpentier du Port qui s'étoit réfugié dans la guérite du Soldat pour se garantir de la pluie.

S U I S S E.

Toute l'Europe aura sans doute été attentive à la fin que prendroit la procédure instruite à

Nous.